

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.

Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.

Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIÈRE Frédéric.

Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.

Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.

Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	<i>23</i>
<i>présents à la réunion</i>	<i>17</i>
<i>pouvoirs</i>	<i>04</i>
<i>votants</i>	<i>21</i>
<i>absents</i>	<i>06</i>

C.M. du 05/06/2026
Question n°1

2026-104

Objet : ELECTIONS SENATORIALES

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants
Etablissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Considérant qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le cas échéant l'article L.290-1 ou L.290-2, le Conseil Municipal doit élire **7 délégués et 4 suppléants**,

Considérant les candidatures qui ont été enregistrées en Mairie, après accord commun au sein de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

Une liste de membres est soumise au vote : « Goderville – Continuons ensemble »

Délégués :

Frédéric CARLIÈRE
Pascaline VANIER
Philippe FLEURY
Sophie LEBER
Jean-Luc MARTINEZ
Sabrina POULTIER
Patrice PASQUET

Suppléants :

Odile IFTISSEN
Antoine BAYARD
Bernadette COZIC
Jean-Michel BOUXIN

Après dépouillement des bulletins,

Nombre de votants :

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés :

Sièges à pourvoir : **7 délégués et 4 suppléants**

Sont PROCLAMES ELUS :

Délégués :

Frédéric CARLIÈRE
Pascaline VANIER
Philippe FLEURY
Sophie LEBER
Jean-Luc MARTINEZ
Sabrina POULTIER
Patrice PASQUET

Suppléants :

Odile IFTISSEN
Antoine BAYARD
Bernadette COZIC
Jean-Michel BOUXIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIÈRE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.

Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.

Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIERE Frédéric.

Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.

Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.

Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	23
<i>présents à la réunion</i>	17
<i>pouvoirs</i>	04
<i>votants</i>	21
<i>absents</i>	06

C.M. du 05/06/2026**2026-105***Question n°2*

Objet : COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES
 Désignation des délégués des conseils municipaux

Considérant qu'à la suite des élections communautaires, il convient de constituer la désignation des délégués du Conseil Municipal qui siègeront aux commissions communautaires ;

Considérant que la Communauté de Communes Campagne de Caux a transmis la liste des commissions le 27 mai dernier et qu'il est nécessaire de nommer pour chacune d'entre elles, **un titulaire et un suppléant issus du tableau des Conseillers Municipaux** ;

Après avoir soumis les commissions et en avoir délibéré,

	COMMISSIONS	NOM DU TITULAIRE	NOM DU SUPPLEANT
01	Bâtiment / Travaux	Jean-Luc MARTINEZ	Olivier VASSEUR
02	Voirie	Jean-Luc MARTINEZ	Olivier VASSEUR
03	Finances /Ressources Humaines (Uniquement les Conseillers Communautaires)	Philippe FLEURY	Sabrina POULTIER
04	Eau / Assainissement	Philippe FLEURY	Antoine BAYARD
05	GEPU / GEMAPI	Philippe FLEURY	Patrice PASQUET
06	Petite Enfance / Enfance Jeunesse / France Service	Géraldine RÈVET	Odile IFTISSEN
07	Rudologie	Jean-Luc MARTINEZ	Sabrina POULTIER
08	Urbanisme / Aménagement foncier	Philippe FLEURY	Antoine BAYARD
09	Développement Économique Mobilité	Jean-Luc MARTINEZ	Bernadette COZIC
10	Tourisme et culture	Pascaline VANIER	Stéphanie COURSAULT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire, Frédéric CARLIERE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.
Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.
Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIERE Frédéric.
Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.
Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.
Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	23
<i>présents à la réunion</i>	17
<i>pouvoirs</i>	04
<i>votants</i>	21
<i>absents</i>	06

**Objet : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT
D'UN TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
Parcelle AD 193 – 42 Rue Gustave Flaubert**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles relatifs au domaine public ;

VU le plan de division parcellaire effectué par le CABINET LECHÊNE ET ASSOCIÉS en date du 3 février 2026 ;

VU le plan cadastral de la parcelle cadastrée section AD 193 située au 42 rue Gustave Flaubert ;

CONSIDÉRANT que le terrain concerné appartient actuellement au domaine public communal en raison de son affectation à usage public ;

CONSIDÉRANT que ce terrain n'est plus affecté à l'usage direct du public ni à un service public et qu'un constat d'huissier a été effectué le 11 mai 2026 par Maître Angélique NOEL, commissaire de justice associé de la SELARL NOEL NICODEME ;

CONSIDÉRANT qu'il convient préalablement à toute cession de constater sa désaffectation puis de prononcer son déclassement du domaine public communal afin de l'intégrer au domaine privé de la commune.

Après en avoir entendu l'exposé et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

DÉCIDE de constater la désaffectation du terrain cadastré section AD 193, d'une superficie de 1 455 m², situé au 42 rue Gustave Flaubert.

DÉCIDE de prononcer le déclassement de ce bien du domaine public communal et son incorporation dans le domaine privé de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera affichée et transmise au contrôle de la légalité conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.
Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.
Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIERE Frédéric.
Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.
Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.
Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	23
<i>présents à la réunion</i>	17
<i>pouvoirs</i>	04
<i>votants</i>	21
<i>absents</i>	06

CM du 07/06/2026

Question n°4

Objet : CESSION A L'AMIABLE ET ALIÉNATION D'IMMEUBLES

Parcelle AD 193 – 42 Rue Gustave Flaubert

VU les articles L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

VU le plan de division parcellaire effectué par le CABINET LECHÊNE ET ASSOCIÉS en date du 3 février 2026 ;

VU la lettre d'intérêt en date du 17 mars 2026 par CITYZEN PROMOTION ;

CONSIDÉRANT les estimations de la valeur vénale de la parcelle située 42 rue Gustave Flaubert et d'une partie de la voirie publique établie par le service des Domaines en date du 5 septembre 2025 et du 29 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de céder cette parcelle à la société CITYZEN PROMOTION dans le cadre de la construction d'un ensemble collectif de 30 à 35 logements sociaux pour un montant de 178 000 € TTC et FAI inclus.

Après en avoir entendu l'exposé et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

DÉCIDE l'aliénation du terrain cadastré AD193, sis 42 rue Gustave Flaubert – 76110 GODERVILLE ;

AUTORISE l'aliénation de l'immeuble susmentionné à la société CITYZEN PROMOTION ou toute société que cette dernière pourra se substituer, selon la procédure légale applicable ;

APPROUVE le projet de construction d'un ensemble collectif par la société CITYZEN PROMOTION ;

CEDE la parcelle cadastrée AD numéro 193 d'une superficie d'environ 1 455 m² issue de la parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de Goderville, section AD numéro 191, au profit de la société dénommée CITYZEN PROMOTION, au prix de **153 000€ TTC**, située au 42 rue Gustave Flaubert, avec une partie des places de stationnement publiques situées au droit du projet, soit 350 m² de superficie, au prix de **25 000€ TTC**.

PRÉCISE que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur ;

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'accomplissement des procédures préalables éventuelles (désaffectation, déclassement, publicité légale) ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 076-217603026-20260605-050620264-DE

2020-100

CM du 07/06/2026

Question n° suite 4

AUTORISE Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite l'amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUIIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.
Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.
Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIERE Frédéric.
Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.
Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.
Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	23
<i>présents à la réunion</i>	17
<i>pouvoirs</i>	04
<i>votants</i>	21
<i>absents</i>	06

Objet : REGULARISATION DU TITRE DE PROPRIETE

Parcelle AH 146 – 4 rue Saint François

La commune a pour projet de céder le terrain dit « de l'ancienne école des garçons » ayant ensuite été affecté à usage de crèche et depuis démolie, au profit du bailleur social dénommé SEMINOR.

Le terrain est situé 4 rue Saint François.

Lors de la constitution du dossier d'usage, le notaire en charge de la vente, Me Charles DUPIF, a constaté une erreur formelle.

En effet, cherchant le titre de propriété de la commune, il est apparu qu'aux termes d'un acte administratif du 22 février 1996, cette dernière avait vendu au profit de l'Office Public d'Aménagement et de Construction du Département de la Seine Maritime aujourd'hui dénommé Habitat 76, la totalité de la parcelle alors cadastrée section A numéro 534.

A la lecture de cet acte administratif, il apparaît sans aucun doute, notamment à travers les paragraphes « Mitoyenneté » et « Servitude » que la vente ne portait que sur une partie de la parcelle A numéro 534.

Or, il a été omis de procéder préalablement à une division cadastrale.

Par suite, la totalité de la propriété de la parcelle a été transférée à l'OPAC.

Devant cette erreur formelle manifeste, Maître Charles DUPIF a pris le contrat du notaire de Habitat 76, Maître MAURER, notaire à ROUEN, afin d'envisager la signature d'un acte rectificatif.

La société HABITAT 76 et son notaire ont également constaté et reconnu cette erreur formelle et consenti à sa rectification.

Un géomètre, est alors intervenu afin de procéder au bornage de la parcelle restant appartenir à la commune de Goderville.

Par suite de cette division, et conformément au document d'arpentage d'ores et déjà publié au service de la publicité foncière, la parcelle restant la propriété de la commune de Goderville est désormais identifiée sous les références cadastrales suivantes :

-section AH numéro 186 pour 00ha 15a 42ca

-section AH numéro 187 pour 00ha 00a 30ca

VU le plan de division ci-dessus visé établi par le cabinet LECHENE ET ASSOCIES dont le siège est à BOLBEC, 17 avenue du Maréchal Foch,

CONSIDERANT l'intérêt incontestable de la commune de rectifier l'acte administratif du 22 février 1996, afin de constater sa propriété ;

CONSIDERANT la régularisation de l'acte rectificatif comme un préalable indispensable à toutes opérations immobilières futures ;

Après en avoir entendu l'exposé et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

APPROUVE le bornage et la division cadastrale réalisés par le cabinet LECHENE ET ASSOCIES dont le siège est à BOLBEC, 17 avenue du Maréchal Foch, permettant d'identifier les parcelles appartenant à la commune de Goderville désormais cadastrées section AH numéro 186 et 187 ;

CM du 05/06/2026

Question n°5 suite

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 076-217603026-20260605-050620265-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir et notamment à intervenir à tout acte authentique à recevoir par notaire ; acte permettant de rectifier/corriger l'erreur formelle réalisée aux termes de l'acte administratif du 22 février 1996 et de publier au service de la publicité foncière la propriété incontestable de la commune de Goderville sur les parcelles cadastrées section AH numéros 186 et 187.

PRECISE que les frais liés à cette régularisation seront réglés par moitié entre la commune et HABITAT76.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUI 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.
Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.
Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIÈRE Frédéric.
Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.
Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.
Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	<i>23</i>
<i>présents à la réunion</i>	<i>17</i>
<i>pouvoirs</i>	<i>04</i>
<i>votants</i>	<i>21</i>
<i>absents</i>	<i>06</i>

CM du 05/06/2026

Question n°6

Objet : REPARTITION DES MISSIONS D'ENTRETIEN DU POLE MULTIMODAL

Convention avec la Communauté de Communes Campagne de Caux

Monsieur le Maire informe qu'afin d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien du pôle multimodal situé rue Emile Bénard - 76110 GODERVILLE -, il est nécessaire de clarifier les responsabilités respectives de la Communauté de Communes et celles de le Mairie. Responsabilités qui n'ont pas été définies en amont du marché.

La convention de répartition des missions d'entretien a pour objectifs de :

- Garantir la propreté et la salubrité des lieux ;
- Assurer la sécurité des usagers ;
- Maintenir les équipements et aménagements en bon état ;
- Préserver la qualité paysagère et l'attractivité du site

Selon cette convention :

- La commune prendrait à sa charge l'entretien courant et la propreté ainsi que l'entretien des espaces verts et des sanitaires publics,
- La Communauté de Communes serait responsable de la maintenance technique des équipements, de l'entretien des mobiliers urbains et des boiseries, ainsi que des gros travaux et renouvellements nécessaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention de répartition des missions d'entretien du pôle multimodal situé rue Emile Bénard à Goderville entre la Commune et la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'organiser les modalités d'entretien, de maintenance et de bon fonctionnement des équipements et aménagements composant le pôle multimodal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir clairement les missions respectives de la Commune et de la Communauté de Communes en matière d'entretien des espaces verts, de propreté, de maintenance technique des équipements et de gestion des sanitaires publics ;

CONSIDÉRANT que la convention proposée précise la répartition des responsabilités, les modalités de coordination entre les parties ainsi que la durée d'engagement fixée à six ans renouvelables ;

Après en avoir entendu l'exposé et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

APPROUVE la convention de répartition des missions d'entretien du pôle multimodal de Goderville,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUI 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.
Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.
Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIERE Frédéric.
Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.
Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.
Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	23
<i>présents à la réunion</i>	17
<i>pouvoirs</i>	04
<i>votants</i>	21
<i>absents</i>	06

CM du 05/06/2026
Question n°7

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 076-217603026-20260605-050620267-DE

Objet : TAXE D'AMENAGEMENT
Révision du taux applicable au 1^{er} janvier 2027

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

DECIDE d'instituer à compter du **1^{er} janvier 2027, un taux de 6%**
sur l'ensemble du territoire communal ;

DECIDE de ne mettre en place aucune exonération en application de l'article
L 331-9 du Code de l'urbanisme ;

PRECISE que la présente délibération est valable pour une durée d'un an
reconductible ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives
nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.
Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.
Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIERE Frédéric.
Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.
Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.
Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	23
<i>présents à la réunion</i>	17
<i>pouvoirs</i>	04
<i>votants</i>	21
<i>absents</i>	06



Objet : CENTRE MULTISPORTS
Tarification à compter du 06 juillet 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les dépenses liées au dispositif ne cessent de croître, notamment en ce qui concerne les sorties organisées le vendredi, il est proposé de revoir les quotients familiaux ainsi que les montants des prestations réglés par les représentants légaux des mineurs.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

APPROUVE à compter du **06 juillet 2026**, les tarifs, selon le tableau qui suit :

	Quotient familial	0 à 350	351 à 550	551 à 750	+ 751 à 1 000	1 001 à 1 500	1 501 à 2 000	+ 2 000
Enfants domiciliés à Goderville	Garderie matin	1€	1€	1€	1€	1€	1€	1€
	Journée sans restauration sur place	4.00€	5.00€	6.00€	7.00€	8.00€	9.00€	10.00€
	Journée complète avec restauration sur place à la charge des familles.	5.00€	6.00€	7.00€	8.00 €	9.00€	10.00€	11.00€
	Demi-journée sans restauration sur place	2,00€	2,50€	3.00€	3.50€	4.00€	4.50€	5.00€
	Demi-journée complète avec possibilité de restauration sur place à la charge des familles.	3,00€	3.50€	4,00€	4.50 €	5.00€	5.50€	6.00€
	Journée du vendredi avec sortie	6.00€	8.00€	10.00€	12.00€	14.00€	16.00€	18.00€
Enfants non domiciliés à Goderville mais scolarisés dans les écoles publiques + enfants du personnel	Garderie matin	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€
	Journée sans restauration sur place	5.00€	6.00€	7.00€	8.00€	9.00€	10.00€	11.00€
	Journée complète avec restauration sur place à la charge des familles.	6.00€	7.00€	8.00€	9.00 €	10.00€	11.00€	12.00€
	Demi-journée sans restauration sur place	3.00€	3.50€	4.00€	4.50 €	5.00€	5.50€	6.00€
	Demi-journée complète avec possibilité de restauration sur place à la charge des familles.	4.00€	4.50€	5.00€	5.50 €	6.00€	6.50€	7.00€
	Journée du vendredi avec sortie	7.00€	9.00€	11.00€	13.00€	15.00€	17.00€	19.00€

CM du 05/06/2026

Question n° 8 suite

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 076-217603026-20260605-050620268-DE

PRECISE que les enfants dont l'un des parents est membre du personnel communal sont autorisés à s'inscrire à ce dispositif communal en qualité de non domiciliés.

AJOUTE que les tarifs les plus élevés (quotient familial + 2000) seront facturés d'office à tous les inscrits refusant de remettre une attestation de moins de 3 mois de la CAF.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à cette tarification, notamment les demandes de prestation auprès de la CAF de la Seine-Maritime.

INSCRIT les recettes à l'article 70631 (règlement des prestations par les familles) et à l'article 747888 (remboursement par la CAF) du Budget Principal 2026 et aux suivants.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.
Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.
Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIÈRE Frédéric.
Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.
Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.
Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	23
<i>présents à la réunion</i>	17
<i>pouvoirs</i>	04
<i>votants</i>	21
<i>absents</i>	06

CM du 05/06/2026

Question n° 9

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 076-217603026-20260605-050620269-DE

Objet : TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Approbation pour l'année scolaire 2026-2027

Considérant que par délibération en date du 5 avril 2022, la commune a mis en place la tarification sociale au sein du restaurant scolaire et qu'à ce jour, 22 familles bénéficient d'un tarif de restauration scolaire réduit,

Considérant que les frais annexes du service facultatif de restauration scolaire (chauffage, électricité des bâtiments, frais des membres du personnel) ne cessent de croître,

Considérant une augmentation de **2.07 %** pour les denrées alimentaires,

Considérant qu'à partir de septembre 2026, le tarif d'un repas sera facturé à **3.07€ HT soit 3.24€ TTC** par la société API à la commune en lieu et place de 3.01€ HT et de 3.18€ TTC.

Sur proposition de la commission scolaire réunie le 11 mai dernier, l'édile sollicite **une augmentation de 3% des tarifs actuels appliqués auprès des représentants légaux.**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

VOTE pour l'augmentation des tarifs de restauration pour l'année scolaire 2026-2027, comme suit :

	Tarifs selon Quotient Familial de la CAF 0 à 350	Tarifs selon Quotient Familial de la CAF 351 à 550	Tarif selon Quotient Familial de la CAF A partir de 551
Enfants domiciliés dans la commune	0.91€	1.12€	3.81€
Enfants domiciliés hors commune*	0.95€	1.19€	4.01€
Enfants domiciliés dans la commune et ayant un PAI et obligeant les parents à fournir un panier repas	0.91€	0.91€	0.91€
Enfants domiciliés hors commune* et ayant un PAI et obligeant les parents à fournir un panier repas	0.95€	0.95€	0.95€
Personnel Education Nationale	6.17€	6.17€	6.17€
Personnel communal	4.37€	4.37€	4.37€

*sont exclus de ces tarifs les élèves "ULIS".

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à cette tarification.

INSCRIT ces recettes à l'article 7067 du Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.

Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.

Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIÈRE Frédéric.

Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.

Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.

Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

Nombre de Conseillers Municipaux

<i>en exercice</i>	<i>23</i>
<i>présents à la réunion</i>	<i>17</i>
<i>pouvoirs</i>	<i>04</i>
<i>votants</i>	<i>21</i>
<i>absents</i>	<i>06</i>

Objet : TARIFS DE GARDERIE
Approbation pour l'année scolaire 2026-2027

Considérant que les frais annexes du service facultatif de restauration scolaire (chauffage, électricité des bâtiments, frais des membres du personnel) ne cessent de croître,

Sur proposition de la commission scolaire réunie le 11 mai dernier, l'édile sollicite **une augmentation de 3% des tarifs actuels appliqués auprès des représentants légaux.**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

VOTE pour l'augmentation des tarifs de garderie, pour l'année scolaire 2026-2027, comme suit :

	Tarifs Enfants domiciliés dans la commune	Tarifs Enfants domiciliés hors commune*
Garderie matin (7h30 à 8h30)	1.25€	1.35€
Garderie soir (16h15 à 17h30)	1.56€	1.66€
Garderie soir (17h30 à 18h30)	1.56€	1.66€
Retard au-delà de 18h30	Quart d'heure : 15.00€	Quart d'heure : 15.00€

*sont exclus de ces tarifs les élèves "ULIS".

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à cette tarification

INSCRIT ces recettes à l'article 7067 du Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Frédéric CARLIERE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.

Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.

Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIÈRE Frédéric.

Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.

Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.

Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	23
<i>présents à la réunion</i>	17
<i>pouvoirs</i>	04
<i>votants</i>	21
<i>absents</i>	06

Objet : TARIFS DES SPECTACLES
Saison culturelle 2026-2027

Monsieur le Maire propose d'établir des tarifs en fonction du coût des spectacles (tarif des cessions et des frais annexes – droit de représentation et de diffusion, recrutement d'un régisseur, frais de restauration, etc..)

Considérant que les frais liés à la programmation culturelle ne cessent de croître,

Considérant qu'il convient de clarifier certaines modalités de la billetterie,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 20 voix,

1 abstention de Monsieur VOGEL Benjamin

VOTE pour les tarifs suivants, au titre de la saison culturelle 2026-2027, comme suit :

- Tarif enfant de **5 euros** pour les **mineurs âgés de 2 à 12 ans**, sur présentation d'un justificatif d'identité, à tous les spectacles.

La gratuité sera accordée pour les mineurs âgés de moins de 2 ans.

- Tarif adulte à partir de **13 ans**, de **10 ou 15 euros**, selon le spectacle, défini comme suit :

Compagnies et Spectacles	Tarifcation Adulte	Tarifcation Enfant
MIB MUSIC 76 Ouverture de saison	10.00€	5.00€
Compagnie Corinthe Les Misérables	15.00€	5.00€
Les K-Barrés Le Père Noël est une ordure	10.00 €	5.00€
Orchestre d'Harmonie de Lillebonne Le Petit Prince	10.00 €	5.00€
Martine FONTAINE 50 ans ma nouvelle adolescence	15.00€	5.00€
Cie Mine de Rien Pot	10.00€	5.00€
Francky Pnose Magic Comedy Club	15.00 €	5.00€
Bonne idée Tribute Concert 100% Goldman	15.00€	5.00€
ZPND Agency Les 3 petits cochons	10.00€	5.00€
Cie de l'Ephémère Un château en héritage	10.00€	5.00€
Nicolas DRINCOURT et Ching- Hsuan WANG Concert aux chandelles	15.00€	5.00€

CM du 05/06/2026

Question n°11 suite

- La gratuité sera accordée sous réserve des conditions suivantes :
- Pour les invités conviés par la Compagnie en représentation : **un maximum de 5 places par spectacle et par Compagnie.**
- Pour les associations Godervillaises (dans le cadre d'une tombola ou d'un loto) : **un maximum de 2 places par an et par association.**
- Pour les animations préparées par la commune (lot offert dans le cadre du jeu d'Halloween et de Pâques) : **un maximum de 2 places par an et par jeu.**

APPROUVE les modalités de la billetterie pour la saison culturelle 2026-2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à cette tarification et à ses modalités.

INSCRIT ces recettes à l'article 7062 du Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.

Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.

Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIÈRE Frédéric.

Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.

Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.

Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	23
<i>présents à la réunion</i>	17
<i>pouvoirs</i>	04
<i>votants</i>	21
<i>absents</i>	06

C.M du 05/06/2026

Question n°12

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 076-217603026-20260605-0506202612-DE

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION

Département de la Seine-Maritime

Monsieur le Maire informe qu'une subvention serait sollicitée comme suit auprès du Département de la Seine-Maritime, au titre de l'année 2026 :

- Acquisition d'un drapeau ancien combattant : acquisition d'un drapeau commémoratif
Devis « SOCIETE DUPAS » pour l'acquisition : 1 135.00 € HT
MONTANT TOTAL : 1 135.00 € HT
Taux de participation sollicité : 30% soit 340.50 €
Reste à charge pour la commune : **794.50 €**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

DECIDE le principe en ce qui concerne l'acquisition du drapeau.

SOLLICITE une aide financière auprès du Département de la Seine-Maritime au titre de l'acquisition d'un drapeau commémoratif pour l'année 2026.

INSCRIT cette recette à l'article 1323 du Budget Primitif 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à cette demande de subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.
Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.
Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIERE Frédéric.
Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.
Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.
Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	<i>23</i>
<i>présents à la réunion</i>	<i>17</i>
<i>pouvoirs</i>	<i>04</i>
<i>votants</i>	<i>21</i>
<i>absents</i>	<i>06</i>

CM du 05/06/2026

Question n° 13

2026-120

Objet : FIXATION DU TARIF DE LOCATION

Atelier – lieu de stockage – rue de la Briqueterie

Monsieur le Maire rappelle que la société « Jeeh Pneus » a dénoncé son bail de location à la date du 28 février 2026 et que conformément à la délibération n°7 en date du 03 février 2026, le local de stockage pouvait être remis en location au 1^{er} avril 2026.

Considérant la candidature de Monsieur HENRARD, gestionnaire de la société « Prestige Automobiles » aux fins de louer le local de stockage, tout en réalisant les travaux d'aménagement suivants :

- *Autorisation de démolition de la construction en briques vétuste,*
- *Autorisation de démolition de la construction attenante au pignon du hangar,*
- *Autorisation de la pose d'un nouveau portail à l'actuel emplacement,*
- *Autorisation du goudronnage de l'allée desservant tous les bâtiments des ateliers,*
- *Autorisation d'occuper l'espace extérieur comme encadré en rouge sur le plan ci-joint.*

Après en avoir discuté et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

APPROUVE la remise en location du local dès maintenant à la société « Prestige Automobiles » ;

APPROUVE la réalisation des travaux ci-contre à la charge financière de la société « Prestige Automobiles » ;

- *Autorisation de démolition de la construction en briques vétuste,*
- *Autorisation de démolition de la construction attenante au pignon du hangar,*
- *Autorisation de la pose d'un nouveau portail motorisé à l'actuel emplacement,*
- *Autorisation du goudronnage de l'allée desservant tous les bâtiments des ateliers,*
- *Autorisation d'occuper l'espace extérieur comme encadré en rouge sur le plan ci-joint.*

DETERMINE que le montant du loyer sera de **590 € mensuels** avec dépôt de garantie du même montant, tout en **PRECISANT** que **quatre mois de loyers seront offerts dès la signature du bail commercial en compensation des travaux réalisés sur site.**

INSCRIT cette recette au Budget Primitif 2026 et aux suivants, article 752.

CHARGE l'Office Notarial « Notaires Seine Estuaire de Goderville » de la gérance du bien.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette location immobilière, notamment le bail de location.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.

Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.

Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIERE Frédéric.

Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.

Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.

Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	<i>23</i>
<i>présents à la réunion</i>	<i>17</i>
<i>pouvoirs</i>	<i>04</i>
<i>votants</i>	<i>21</i>
<i>absents</i>	<i>06</i>

CM : 05/06/2026

Question n° 14

2026-121**Objet : DECISION MODIFICATIVE n° 01/2026**

Ville de GODERVILLE

Opérations réelles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer des provisions pour régler les intérêts de la ligne de trésorerie.

De ce fait, il est nécessaire d'effectuer les modifications de crédits comme suit :

Ajustement de crédits :**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
615221 (011) : Entretien, réparations bâtiments publics	-3 000,00		
62268 (011) : Autres honoraires, conseils	-3 000,00		
6618 (66) : Intérêts des autres dettes	6 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 21 voix.

VOTE cette décision modificative.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à cette décision modificative.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, F. CARLIERE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.
Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.
Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIERE Frédéric.
Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.
Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.
Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	23
<i>présents à la réunion</i>	17
<i>pouvoirs</i>	04
<i>votants</i>	21
<i>absents</i>	06

CM du 05/06/2026*Question n° 15***2026-122****Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**A compter du 1^{er} septembre 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'édile propose à l'Assemblée :

La modification du tableau des effectifs tel que présenté comme suit au 01/09/26 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

VU le tableau des emplois,

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire,

MODIFIE comme suit le tableau des emplois, selon les périodes indiquées :

Emplois permanents à temps complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	
		01/01/25	01/09/26
Filière administrative			
Attaché	Attaché	1	1
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur territorial	Rédacteur	1	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	1
		1	1
Filière technique			
Technicien territorial	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	0
	Adjoint technique	11	11

2026-123

CM du 05/06/2026**Question n° 15 suite**

Filière sanitaire et sociale Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé Principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	01/01/25 2	01/09/26 2
Filière sportive Educateur des Activités Physiques Sportives	Educateur des activités physiques sportives principales 1 ^{ère} classe	01/01/25 1	01/09/26 1

Emplois permanents à temps non complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service	
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique	1 à raison de 15 h hebdomadaires	1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire, Frédéric CARLIERE,

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.

Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.

Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIÈRE Frédéric.

Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.

Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.

Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	23
<i>présents à la réunion</i>	17
<i>pouvoirs</i>	04
<i>votants</i>	21
<i>absents</i>	06

Objet : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Accroissement saisonnier d'activité

ARTICLE L. 332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Considérant que L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement de trois contractuels pour le Centre Multisports de juillet qui se déroulera du 3 au 24 juillet 2026 (préparation le 03/07/26 et ouverture au public mineur le 06/07/26).

Considérant que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, l'édile propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 3 juillet 2026, trois emplois non permanents :

- 2 relevant du grade d'opérateur dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} : IB 371 IM 369
- 1 éducateur territorial des APS dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} : IB401 IM 376

Et de l'autoriser à recruter **trois agents contractuels pour la période du 03 au 24 juillet 2026** sauf un des opérateurs qui sera recruté du 06 au 24 juillet 2026.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

CREE trois emplois non permanents :

- 2 relevant du grade d'opérateur dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} : IB 371 IM 369
- 1 éducateur territorial des APS dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} : IB401 IM 376

Et de l'autoriser à recruter **trois agents contractuels pour la période du 03 au 24 juillet 2026** sauf un des opérateurs qui sera recruté du 06 au 24 juillet 2026.

FIXE la rémunération par référence :

S'ajouteront les suppléments et indemnités en vigueur.

INSCRIT les dépenses correspondantes au Budget Primitif 2026, articles 64131, 64132 et 64138.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes inhérents à ces recrutements.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.
Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.
Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIERE Frédéric.
Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.
Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.
Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	23
<i>présents à la réunion</i>	17
<i>pouvoirs</i>	04
<i>votants</i>	21
<i>absents</i>	06

Objet : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
ARTICLE L. 332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
ADOPTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un poste au service technique pour la propreté et l'entretien de la voirie, des espaces verts et du cimetière.

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité en période d'été du fait des congés estivaux.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer :

- **A compter du 1^{er} juillet 2026 (01/07/2026),**

Un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique (**service technique**) dont la durée hebdomadaire de service serait à **temps complet** et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de six (6) mois sur une période de douze (12) mois suite à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

De **CREER** un emploi non permanent relevant :

- **A compter du 1^{er} juillet 2026 (01/07/2026),**

Un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique (**service technique**) dont la durée hebdomadaire de service serait à **temps complet, soit 35/35ème** pour effectuer les missions relatives au service technique communal.

Pour une durée maximale de six (6) mois sur une période de douze (12) mois.

Les rémunérations seront fixées par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.
Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.
Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIERE Frédéric.
Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.
Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.
Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	23
<i>présents à la réunion</i>	17
<i>pouvoirs</i>	04
<i>votants</i>	21
<i>absents</i>	06

CM du 05/06/2026

Question n°18

2026-126

Objet : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Accroissement temporaire d'activité

ARTICLE L. 332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent pour effectuer le secrétariat de la Mairie (permanence physique, téléphonique et gestion des salles communales). Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, l'édile propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2026, un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 21.34/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de douze mois sur une période de dix-huit mois suite à un accroissement temporaire d'activité pour le secrétariat de la Mairie.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

CREE un emploi non permanent relevant du grade **d'adjoint administratif** pour effectuer les missions de **secrétariat de la Mairie** suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à **21.34/35^{ème}**, à compter du **1^{er} septembre 2026 pour une durée maximale de douze mois sur une période de dix-huit mois.**

La rémunération sera fixée par référence à **l'indice brut 367 indice majoré 366**, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du Budget Primitif 2026 et au suivant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes inhérents à ce recrutement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre

COMMUNE DE GODERVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.

Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.

Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIERE Frédéric.

Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.

Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.

Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

<i>Nombre de Conseillers Municipaux</i>	
<i>en exercice</i>	23
<i>présents à la réunion</i>	17
<i>pouvoirs</i>	04
<i>votants</i>	21
<i>absents</i>	06

CM du 05/06/2026

Question n°19

2026-127

**Objet : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS
SUR DES EMPLOIS PERMANENTS**

Vacances temporaires d'emplois dans l'attente du recrutement de fonctionnaires
ARTICLE L. 332-14 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création de deux emplois permanents ; l'un pour l'entretien des bâtiments communaux et l'autre pour la surveillance du temps méridien et de la garderie, en plus de l'entretien des écoles, relevant tous deux de la catégorie hiérarchique C et relevant tous deux du grade d'adjoint technique par délibération du 05 juin 2026 dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème} et 35/35^{ème} et qu'il n'est pas possible de pourvoir ces postes par des fonctionnaire titulaires ou stagiaires.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, l'édile propose l'établissement de deux contrats à durée déterminée d'une durée d'un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois par des fonctionnaires n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 21 voix,

AUTORISE les recrutements de deux agents contractuels sur les emplois permanents sur le grade d'adjoint technique relevant tous deux de la catégorie C pour effectuer les missions :

- D'agent d'entretien des bâtiments communaux dont la durée hebdomadaire est à déterminer ;
- De surveillance du temps méridien et de la garderie, en plus de l'entretien des écoles dont la durée hebdomadaire est à déterminer en fonction des besoins des services (nombre d'inscrits à la garderie et au restaurant scolaire).

Tous deux pour une durée déterminée d'un an.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du Budget Primitif 2026 et au suivant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes inhérents à ces recrutements.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE